

Réf. communale : **809**
No CAMAC : **251001**



AVIS D'ENQUETE

Demande de permis de construire (P)

L'enquête publique est ouverte du **02.09.2026** au **01.10.2026**

Compétence
(ME) Municipale Etat

Parcelle(s) 176 B1	No ECA 438	Coordonnées (E / N) 2532940/1157690
Nom de la commune :	Villars-Sainte-Croix	
Nature des travaux :	Adjonction	
Description de l'ouvrage :	Installation d'un spa avec pompe à chaleur	
Situation :	En Saugeon	
Note de Recensement Architectural :		
Propriétaire(s) :	BRUNO, STÉFANIE , BRUNO, LOREDANA	
Auteur(s) des plans :	CONUS, PATRICIA DSPAS SA	

Le dossier d'enquête peut être consulté entièrement sur le site internet de la commune :

www.villars-sainte-croix.ch → Au pilier public



Demande de permis de construire (P)

N° CAMAC : 251001

A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale :

Données générales

Compétence M ou ME (*) : (ME) Municipale Etat

1. Commune (*) : Villars-Sainte-Croix
2. Lieu-dit :
et/ou adresse (*) : En Saugeon
3. Coordonnées (E / N) (*) : 2532940 / 1157690 (coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)
4. No de parcelles (*) : 176 B1
5. No ECA : 438
6. Note recen. architectural :

Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

7. Propriétaire (*) :
Nom, Prénom : BRUNO, STÉFANIE Raison sociale :
Adresse : En Coulaye 14 Tél. : 078 618 00 79
NPA / Localité : 1029 VILLARS-STE-CROIX E-mail : stephanie.dellapolla@gmail.com

Promettant acquéreur :
Nom, Prénom : Raison sociale :
Adresse : Tél. :
NPA / Localité : E-mail :

Droit distinct et permanent :
Nom, Prénom : Raison sociale :
Adresse : Tél. :
NPA / Localité : E-mail :

8. Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RATC)
Projet nécessitant : ☐ Architecte ☐ Ingénieur ☒ Exception art. 106 LATC
Nom, Prénom : CONUS, PATRICIA N° REG :
Profession : -
Raison sociale : DSPAS SA E-mail : patricia@dspas.ch
Adresse : Ch. du Marais 4 Tél. : 021 909 02 02
NPA / Localité : 1670 URSY Fax :

9. Nature des travaux principale (*) : (une seule coche possible)

☒ Adjonction ☐ Agrandissement ☐ Changement / nouvelle destination des locaux

☐ Construction nouvelle ☐ Démolition partielle ☐ Démolition totale

☐ Reconstruction après démolition ☐ Reconstruction après incendie ☐ Rénovation totale

☐ Transformation(s)

10. Description de l'ouvrage (*) :
Installation d'un spa avec pompe à chaleur

11. Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

Particularités

12.

a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :

☐ Oui ☒ Non
- b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/DMS)

☐
- c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection

☐
13.

a) Le projet implique un défrichement de [m²] (cocher aussi la question 105a.)

☐
- b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 105b.)

☐
- c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)

☐
14.

Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)

☐ I ☐ II ☐ III ☐ IV
15.

Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)

☐
16.

Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) :

N° FAO :
17.

Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :

☐ Oui ☒ Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du au

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE20. **Maître de l'ouvrage (*) :**

- ☐ 01 CFF
☐ 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
☐ 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF
☐ 05 Office fédéral des routes (OFROU)
☐ 07 Swisscom
☐ 08 La Poste
☐ 10 Canton
☐ 11 Entreprise de droit public d'un canton
☐ 15 Commune
☐ 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)
☐ 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)
☐ 22 Institution de prévoyance, caisse de pension
☐ 23 Caisse maladie, SUVA
☐ 24 Banque, fond immobilier, holding financière
☐ 31 Usine d'électricité privée
☐ 32 Usine à gaz privée
☐ 33 Chemin de fer privé
☐ 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)
☐ 42 Coopérative de logement
☐ 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)
☐ 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)
☐ 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)
☒ 61 Particulier et hoirie
☐ 63 Organisation internationale, ambassade
☐ 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :

Nom, Prénom : BRUNO, STÉFANIE

Raison sociale :

Adresse : En Coulaye 14

Tél. : 078 618 00 79

NPA / Localité : 1029 VILLARS-STE-CROIX

E-mail : stephanie.dellapolla@gmsil.com

21. **Direction des travaux (*) :**

Nom, Prénom : BRUNO, STÉFANIE

Raison sociale :

Adresse : En Coulaye 14

Tél. : 078 618 00 79

NPA / Localité : 1029 VILLARS-STE-CROIX

E-mail : stephanie.dellapolla@gmsil.com

C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE30. Genre de construction ([aide](#)) (*) : ☐ Bâtiment ☒ Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur ☐ Construction particulière30b. Le projet comporte au moins un bâtiment nouveau, démoli, partiellement démoli ou agrandi : ☐ Oui ☒ Non

31. Type d'ouvrage (*) :

- Approvisionnement en eau / énergie ☐ 11 Alimentation en eau
☐ 12 Usines d'électricité et réseaux
☐ 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques
☐ 14 Chauffage à distance
☐ 19 Autre
☐ 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées
 Elimination des déchets ☐ 22 Ordures ménagères
☐ 23 Autres déchets
 Infrastructure routière, parking ☐ 31 Routes nationales
☐ 32 Routes cantonales
☐ 33 Routes communales
☐ 34 Route, place de stationnement
☐ 35 Parking couvert
 Autre transport et communication ☐ 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)
☐ 42 Constructions pour les bus et tramway
☐ 43 Constructions pour la navigation
☐ 44 Constructions pour les transports aériens
☐ 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)
☐ 49 Autres constructions vouées aux transports

Demande de permis de construire (P) - 251001

Education, recherche, santé, loisirs, culture	☐ 51 Ecole, système d'éducation (jusqu au niveau maturité) ☐ 52 Formation supérieure ou recherche ☐ 53 Hôpital ☐ 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale ☐ 55 Autre établissement de santé spécialisé ☐ 56 Installation de loisirs et de tourisme ☐ 57 Eglise et bâtiment à but religieux ☐ 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments ☐ 59 Salles omnisports et salles de sport
Autres infrastructures	☐ 61 Aménagement de berges et barrages ☐ 62 Constructions pour la défense nationale ☐ 69 Autres infrastructures ☐ 71 Maison individuelle à un logement, isolée ☐ 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle ☐ 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement ☐ 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation ☐ 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale ☐ 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation ☒ 79 Autre construction en rapport avec l'habitation
Agriculture, sylviculture	☐ 81 Construction agricole ☐ 82 Construction sylvicole ☐ 83 Améliorations foncières
Industrie, artisanat, commerce, services, administration	☐ 91 Fabrique, usine, atelier ☐ 92 Halle, dépôt, silo, citerne ☐ 93 Bât. administratif, bureaux ☐ 94 Bât. commercial, magasin ☐ 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc... ☐ 96 Autres hébergements de courte durée ☐ 99 Autre construction destinée à des activités économiques

Situation

33.

Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :

☐ 5 m
 ☐ 10 m
 ☒ 25 m
 ☐ 50 m

☐ 100 m
 ☐ 250 m
 ☐ 500 m
 ☐ 1000 m

34.

L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

35.

Dans un plan général d'affectation (PGA)
 ☒

Dans un plan partiel d'affectation (PPA)
 ☐

Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)
 ☐

Nom et/ou No de la zone :

zone de villa A

36.

Secteur de protection des eaux :

☐ Au
 ☒ üB
 (Si zones S, cocher la question N° 115)

37.

A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire

☐

(joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

Bruit

38.

☒ a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation

☐ b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.
 (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

Eau potable, défense incendie

40.

Alimentation en eau de boisson :

☐ Réseau public
 ☐ Alimentation privée

41.

Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante :

☐ Existante
 ☐ Projetée

Distance [m] :

Ramassage des déchets

42.

a) Conteneurs ordures ménagères
 ☐ Existant
 ☐ Projeté

b) Différenciés
 ☐ Existant
 ☐ Projeté

c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs
 ☐

Suppression des barrières architecturales

43.

☐

La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (*art. 36 et 37 RLATC*)
- ☐

Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

Equipements, installations

49.

☐

Piscine démontable d'une saison à l'autre (*distribution de la directive DCPE 501 par la commune*)
- ☒

Piscine fixe (*voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357*)

Déchets de chantier

50.

☐

Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux terreux et d'excavation inclus) dépasse 200 m3 ou s'il faut s'attendre à des déchets de chantier contenant des polluants dangereux pour l'environnement ou la santé (p. ex. dioxines, PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16 al. 1) doit être fourni à l'autorité communale. Le cas échéant, les preuves d'élimination des déchets produits seront conservées par le maître d'ouvrage après la fin des travaux et fournies à l'autorité communale à sa demande (cf. art. 16 al. 2 OLED). [lien](#)

Efficacité énergétique et durabilité des bâtiments et constructions

55.

☐

La demande est soumise aux exigences de l'exemplarité de l'État, selon la Directive DRUIDE 9.1.3 du 25 mai 2022.
Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subventionnés par ce dernier.

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60.	Surface totale des parcelles [m²]	594.5		594.5
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)			
62.	Surface bâtie [m²] (B)			
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)			
	dont consacrée au logement [m²]			
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)			
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)			
65.	Cube SIA [m³]			
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]			
	<i>Obligatoire en cas de transformation de bâtiment</i>			
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	55000	CFC 1 à 5 [CHF]	
	<i>Honoraires et TVA compris</i>			

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75.

Description du projet (*)

Nb total de nouveaux bâtiments

Avec logements

Sans logements
- Nb total de bâtiments transformés
- Nb total de bâtiments démolis

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture			
81.	Couverts, garages extérieurs			
82.	Places non couvertes			
83.	Total (<i>à reporter sous question N° 10</i>) (<i>Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a</i>)			
84.	Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)			

Fiche bâtiment [1]

B1

Type de travaux [\(aide\)](#) (*) :

Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :

☐

Assainissement énergétique

☐

Assainissement système de chauffage

☐

Transformations / rénovations intérieures

☐

Changement d'affectation

☐

Agrandissement chauffé

☐

Agrandissement non chauffé

☐

Installation solaire thermique

☐

Installation solaire photovoltaïque

☐

Autres travaux de transformation

B2

N° de parcelle (*) :

176 B1

B3

N° ECA :

En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.

B4

Rue/lieu (*) :

En Saugeon, 1029 Villars-Ste-Croix

B5

Dénomination du bâtiment :

B6

Nombre d'entrées avec adresse :

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7

Catégorie de bâtiment (*) :

Classe :

B8

Surface au sol du bâtiment [m²] :

B9

Surface brute utile des planchers [m²] :

B10

Surface brute des planchers pour le logement [m²] :

Pour les activités [m²] :

B11

Cube SIA [m³] :

B12

Nombre de niveaux total *(y. c. sous-sols et demi-niveaux)* :

B13

Nombre total de logements après travaux (*) :

Nb 1 pce :

Nb 2 pce :

Nb 3 pce :

Nb 4 pce :

Nb 5 pce :

Nb 6 pce ou plus :

B14

Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :

Non

CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

B15

Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*) :

Principal:

Secondaire:

Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :

B16

Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*) :

Pour générateur principal:

Pour générateur secondaire:

B17a

Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :

Principal:

Secondaire:

B17b

Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :

Pour générateur principal:

Pour générateur secondaire:

B18

La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :

☐ Oui

☐ Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19

Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes

☐ Oui

Page 6 / 15

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39.

a) Façades, toiture

Matériau, couleur :

Mode de couverture, couleur :

Type de fermeture :

☐ Stores

☐ Volets

b) ☐ Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²

44.

☐ Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux

(cocher aussi la question No 408)

45.

a) Ascenseur, monte-charge:

☐ Electrique

☐ Hydraulique

b) Rampe/plate-forme ajustable: ☐ Electrique ☐ Hydraulique

c) Contenance du réservoir d'huile :

litres

d) ☐ Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes

46.

Raccordement TV/radio :

☐ Antenne collective

☐ Antenne extérieure

☐ Antenne intérieure

☐ Parabole

☐ Câble télé réseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence

M

ME

48.

Qh (MJ/m².an) :

Informations complémentaires :

Qhli (MJ/m².an) :

Informations complémentaires :

453.

a) Qh est inférieur ou égal à Qhli

☐

b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli

☐

Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN-VD-3 et EN-VD-72

Surface de référence énergétique

SRE :

Informations complémentaires :

465.

Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation

☐

EN 6

468.

Serres artisanales ou agricoles chauffées

☐

EN 7

474.

Halles gonflables

☐

EN 8

Installations techniques du bâtiment

450.

a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)

☐

65A

b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)

☐

65B

c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire

☐

Annexe

(ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art.68c RLATC)

- Avec fonction de climatisation (pompe à chaleur réversible)

☐

EN-VD-5

- Se trouvant à une altitude supérieure à 1000m

☐

Annexe

456.

Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd

☐

461.

Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables

☐

EN-VD-72

462.

Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire

☐

EN-VD-3

463.

Installation de ventilation

☐

EN-VD-4

464.

Installations de réfrigération, climatisation, déshumidification ou humidification

☐

EN-VD-5

466.

Installation de production d'électricité par combustible

☐

EN 9

475.

Résidences secondaires

☐

EN-VD-3

Divers

470.

Installation de chauffage en plein air

☐

EN-VD-10

471.

Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN

☐

473.

Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²

- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage

☐

EN 12

- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation

☐

EN 13

476.

Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)

☐

EN-VD-15

477.

Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application

☐

Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

Environnement

101.

Situation particulière

☐

Dans un plan cantonal d'affectation

☐

Dans un plan cantonal de protection *(sauf Lavaux)*

102.1

Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)

☐

Oui

☒

Non

102.2

Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)

☐

Oui

☒

Non

102.3

Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.

☐

66 A

102.4

Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).

☐

66 B

102 A.

L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/DMS)

☐

102 B.

L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection

☐

103.

Dans l'aire forestière

☐

104.

A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt

☐

105.

a) Le projet implique un défrichement de [m²] :

(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)

b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci. (voir aussi la question 13b)

☐

Annexe

106 A.

Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :

☐

Oui

☒

Non

43 - DN

La carte des dangers naturels doit être consultée sur le [guichet cartographique cantonal](#).

- Inondations par crues des cours d'eau (INO)

☐

- Chutes de pierres et blocs (CPB)

☐

- Laves torrentielles (LTO)

☐

- Effondrement ou affaissement (EFF)

☐

- Glissement de terrain permanent (GPP)

☐

- Avalanches (AVA)

☐

- Glissement de terrain spontané (GSS)

☐

- Ruissellement (RUI)

☐

- Inondations par remontée de lac (LAC)

☐

IMPORTANT : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'[ECA](#) afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.

Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.

106 B.

Dans un site pollué

(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)

☐

Ancienne décharge

☐

Site industriel pollué

☐

Lieu d'accident

107.

Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection

(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)

☐

108.

Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage

☐

110.

Dans une région archéologique

☐

111.

Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)

(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)

☐

Préservation et promotion du parc locatif

Démolition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

Les questions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués en dernier lieu, même vacants

112.1

a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux.

☐

53

b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.

☐

53

112.2

Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.

☐

53 B

112.3

Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).

☐

53 C

Reconnaissance de logement d'utilité publique

112.4

Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)

- Logements à loyers modérés (LLM)

☐

54

- Logements adaptés avec accompagnement (LADA)

☐

54

- Logements étudiants (LE)

☐

54

- Logements à loyers abordables (LLA)

☐

54

Page 8 / 15

Bruit

113.

Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB
(rapport acoustique nécessaire)

☐

Annexe

114.

Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

☐

Protection des eaux

Annexes

115.

Zones S de protection des eaux *(autres secteurs, cocher la question N° 36)*

☐

116.

Projet situé à moins de 20 m de :

☐ la rive d'un lac ☐ d'un cours d'eau à ciel ouvert ☐ d'un cours d'eau sous voûtage

Gestion des eaux météoriques *(surface de collecte supérieure à 50 m²)*

117.

Déversement des eaux météoriques

Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau

☐

Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention
(voir la question N° 210)

☐

118.

Infiltration des eaux météoriques dans le sol

Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.)

☐

Ouvrage d'infiltration

☐

119.

Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité

☐

120.

Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)

☐

Eaux usées

121.

Evacuation sans passer par une STEP

☐

122.

Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité

☐

123.

Raccordement à la fosse à purin

☐

52

Réseaux routier et ferroviaire

124.

Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)

☐

62

125.

Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci

☐

126.

A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale

☐

127.

A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire
(l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)

☐

Annexe

128.

Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant

☐

M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES

Locaux occupant des travailleurs

150.

a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr

☐

43, 51, 64

b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série

☐

43, 51, 64

151.

Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)

☐

43, 51, 64

152.

Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail

☐

51

Environnement

153.

Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ **(EIE)**

☐

64

154.

Installations de production d'énergie **(EIE)**

☐ Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon
 ☐ Raffinerie de pétrole
 ☐ Installation géothermique *(plus de 5 MWth)*
☐ Installation thermique *(plus de 100 MWth)*
☐ Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon

43, 64

Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales

155.

Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux

☐

43

156.

Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale

☐

43

Page 9 / 15

157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²] : Surface de vente effective (<i>sans les entrepôts et les parkings</i>) ☐ Inférieure à 2000 m² ☐ De 2000 à 5000 m² ☐ Supérieure à 5000 m² (EIE) ☐ Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²	☐	43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau	☐	43

Métaux et machines

158.	Métaux et machines ☐ Acières (EIE) ☐ Vieux métaux (EIE) ☐ Aluminium (EIE) ☐ Métaux non ferreux (EIE)	☐	43, 64
------	--	--------------------------	--------

Bois	Annexes
------	---------

159.	Bois et traitement du bois ☐ Panneaux d'agglomérés (EIE) ☐ Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)	☐	43, 64
------	--	--------------------------	--------

Chimie

160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais ☐ Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE) ☐ Stockage de plus de 1000 t (EIE) ☐ Transformation (<i>> de 5000 m² ou 10'000 t/an</i>) (EIE) ☐ Synthèse de produits	☐	43, 64
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins	☐	43, 64
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc	☐	43, 64

Alimentation

163.	Produits alimentaires	☐	43
164.	Produits agro-alimentaires	☐	43, 64

Autres matériaux

165.	Arts graphiques	☐	43, 64
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement	☐	43, 64
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques	☐	43, 64
168.	Textiles, habillement, cuir	☐	43, 64
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.) ☐ Cimenteries (EIE) ☐ Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)	☐	43, 64

N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP

Terrassements, dépôts d'excavation et décharges

200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m², mais inférieur à 50'000 m³	☐	
207.	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?	☐	Concept de gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre ☐ De 50'000 à 500'000 m³ ☐ De plus de 500'000 m³ (EIE)		
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)	☐	

Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets

203.	Déchetteries ou postes de collecte des déchets	☐	
204.	Installations de traitement des déchets ☐ Inférieur ou égal à 1000 t/an ☐ Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)		43
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)	☐	
206.	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration	☐	51

Surveillance des ouvrages de retenue

210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m³ ☐	
		Retenue au dessus du terrain naturel ☐	
		Volume d'eau permanent m³ :	

O. AGRICULTURE, ANIMAUX			Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	☐	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	☐	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement ☐ Plus de 125 UGB (<i>hors étables d'alpage</i>) (EIE)	☐	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (<i>Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire</i>)	☐	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	☐	
255.	Fosses à purin	☐	52
256.	Fumières	☐	52
257.	Silos à fourrage	☐	43
258.	Installations de biogaz.	☐	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros ☐ Capacité jusqu'à 5000 t/an ☐ Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64

P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL

Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil

300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	☐	21, 43
301.	Ecoles.paramédicales	☐	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	☐	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	☐	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	☐	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	☐	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	☐	43, 64

Laboratoires et cabinets

307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	☐	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	☐	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	☐	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	☐	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	☐	43

Cimetières

311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	☐	43
------	---	--------------------------	----

Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS

Sport

340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	☐	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	☐	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	☐	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)	☐	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)	☐	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	☐	
355.	Stands de tir ☐ Stands de tir (cas général) ☐ A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

Loisirs, campings, dortoirs

R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aéroport <i>Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne</i>	☐	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	☐	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places <i>(intérieur, souterrain ou en toiture)</i>	☐	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) <i>(terrain ou bâtiment)</i>	☐	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	☐	64
404.	Garages professionnels	☐	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	☐	64

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (<i>incendie, explosion, pollution, intoxication etc.</i>)		43, 64
	☐ Plus de 50'000 m³ charbon (EIE)		
	☐ Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)		
	☐ Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	☐	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	☐	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	☐	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (<i>eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage</i>)	☐	64

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation <i>(joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)</i> Installation nouvelle ☐ Modification d'installation existante ☐ b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) <i>(à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)</i> ☐	Annexe ESTI TD7
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE) ☐	

S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS

T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)

G. ANNEXES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Auteur des plans :

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :	BRUNO, STÉFANIE	RAISON SOCIALE :	
Adresse :	En Coulaye 14		
Tél. :	078 618 00 79	E-mail :	stephanie.dellapolla@gmail.com
NPA :	1029	LOCALITE :	VILLARS-STE-CROIX

Nom, Prénom :	BRUNO, LOREDANA	RAISON SOCIALE :	
Adresse :	En Coulaye 14		
Tél. :	078 618 00 79	E-mail :	lory.lbruno@gmail.com
NPA :	1029	LOCALITE :	VILLARS-STE-CROIX

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :	CONUS, PATRICIA	RAISON SOCIALE :	DSPAS SA
Adresse :	Ch. du Marais 4		
Tél. :	021 909 02 02	E-mail :	patricia@dspas.ch
NPA :	1670	LOCALITE :	URSY

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW



Requérant **Bruno**
 Adresse **En Saugeon** N° parcelle **176 B1**
 NPA/Lieu **1029 Villars-Ste-Croix** Autorisation construction n°

Veillez saisir les données manuellement. La fiche de données contenant les Indications de niveau de puissance acoustique de la pompe à chaleur doit être jointe à l'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit.

Fournisseur	Panasonic	Modèle, type	PH-020/R1U
Puissance de chauffage pour A2 (charge partielle selon EN 14825)	9.1 kW	Niveau de puissance acoustique LwA2°C pour A2 (charge partielle selon EN 14825)	49 dB(A)
Puissance de chauffage maximale A-7/W35	9.2 kW	Niveau de puissance acoustique selon ErP (A7/W47-55)	49 dB(A)
Puissance de chauffage pour A2 (mode silencieux)	-	Niveau de puissance acoustique pour A2 (mode silencieux)	-
Type d'installation	Installation extérieure		
Locaux à usage sensible au bruit au lieu de réception	Locaux d'habitation		
		Jour	Nuit
Valeur de planification au récepteur	DS II (zone d'habitation) 55 dB(A)		

Respect des valeurs limites d'exposition

Niveau de puissance acoustique	49 dB(A)
Conversion du niveau sonore	-11 dB
Correction de la direction D _c	PAC indépendante (> 3m de distance par rapport au mur) 3 dB
Distance jusqu'au récepteur	9.6 m -19.6 dB
Mesures de protection contre le bruit	0 dB
Niveau sonore L _{PA} au récepteur	21.4 dB(A)
Facteurs de correction	
Correction de niveau K1	pour installations de chauffage 5 dB
Correction de niveau K2	légèrement audible (régime normal) + 2dB 2 dB
Correction de niveau K3 (impulsions)	non audible 0 dB
Correction du temps de fonctionnement	Fonctionnement de jour uniquement (7 à 19 heures) 0 dB
Niveau d'évaluation L _e	28.4 dB(A)

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW



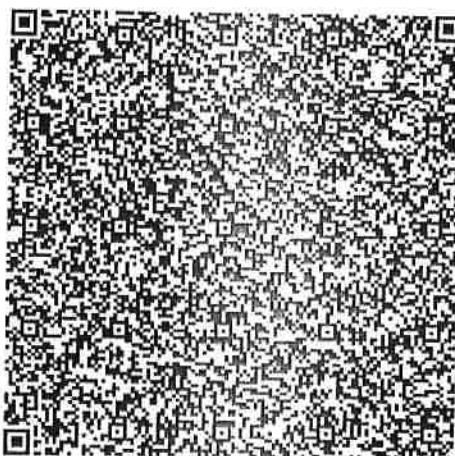
Examen des mesures préventives

Installation intérieure	Non: impossible ou contraire au principe de proportionnalité Justification: Rendement optimisé à l'extérieur
Niveau de puissance acoustique	Pompe à chaleur avec faible niveau de puissance acoustique
Emplacement optimisé	Emplacement optimisé pour le voisinage
Mode silencieux non activé car	Niveau d'évaluation nettement inférieur à la valeur de planification
Autres mesures préventives	D'autres mesures de protection contre le bruit ont été examinées pour limiter les émissions à titre préventif, mais elles se sont révélées disproportionnées (coût supérieur à 1 % du coût de l'installation ou effet inférieur à 3 dB).

Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites d'exposition	Oui	La valeur limite est respectée
Évaluation du respect du principe de prévention	Oui	Les mesures préventives entrant en ligne de compte ont été examinées et les mesures proportionnées au but visé sont mises en œuvre. Le principe de prévention est donc respecté.

→ [Vers le formulaire online](#)



Pour toutes questions

Auteur: Dspas SA, patricia@dspas.ch, 021/909 02 02

Lieu, Date

Ursy, 14.07.2026

Signature

Dspas SA
Ch. du Marais 4
1670 Ursy
info@dspas.ch

Annexes

- ☒ Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / açade
- ☐ Plans du logement
- ☒ Feuille de données avec indication de la puissance acoustique
- ☐ Documentation sur les mesures de protection contre le bruit

Information en matière de protection des eaux et d'environnement

Le spa est vidangé environ tous les 2 ans avec une pompe immergée et l'eau est évacuée dans les eaux usées dans un regard situé sur la parcelle.

Le remplissage du spa s'effectue par le robinet d'eau froide du propriétaire.

Dspas SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be a stylized name or set of initials.

Justificatif des mesures énergétiques

Pour bâtiments à construire/agrandissement et transformations/
changement d'affectation

EN-VD



Commune : Villars-Ste-Croix

Parcelle : 176 B1

Projet/Objet : Installation d'un spa avec pompe à chaleur

Nature des travaux : Bâtiment à construire ¹⁾

Transformation ³⁾

☒ Construction nouvelle

☐ Agrandissement ²⁾

☐ Surélévation

☐ Aménagement d'un rural

☐ Murs et dalles intérieurs évacués

☐ Changement d'affectation ⁴⁾

☐ Aménagement de combles et/ou du
sous-sol sans modification du
volume construit

☐ Rénovation de l'enveloppe

Maître de l'ouvrage	Nom : <u>Bruno</u>	Architecte	Nom : <u>Dspas SA</u>	Responsable du projet énergétique	Nom : <u>Dspas SA</u>
	Adresse : <u>En Coulaye 14</u>		Adresse : <u>Ch. du Marais 4</u>		Adresse : <u>Ch. du Marais 4</u>
	NPA, Lieu : <u>1029 Villars-Ste-Croix</u>		NPA, Lieu : <u>1670 Ursy</u>		NPA, Lieu : <u>1670 Ursy</u>
	e-mail : <u>stefanie.dellapolla@gmail.ch</u>		e-mail : <u>patricia@dspas.ch</u>		e-mail : <u>patricia@dspas.ch</u>
	Téléphone : <u>078/618 00 79</u>		Téléphone : <u>021/909 02 02</u>		Téléphone : <u>021/909 02 02</u>
	Signature : _____		Signature : _____		Signature : _____

		A remplir par le responsable du projet énergétique		A remplir par le responsable communal		Objet de compétence
Eléments du justificatif de projet	Formulaire :	Nécessaire ⁸⁾		Annexé ⁹⁾		
		oui	non	oui	non	
Part minimale d'énergie renouvelable Justificatif : « Part minimale d'énergie renouvelable »		☐	☒	☐ EN-VD-72	☐	Communale
Enveloppe du bâtiment Justificatif : « Isolation - Performances ponctuelles » Justificatif : « Isolation - Performance globale »		☐	☒	☐ EN-VD-2a ☐ EN-VD-2b	☐	Communale
Installations de chauffage et de production d'eau chaude Justificatif : « Chauffage et eau chaude sanitaire »		☐	☒	☐ EN-VD-3	☐	Communale
Installations de ventilation Justificatif : « Installations de ventilation »		☐	☒	☐ EN-VD-4	☐	Cantonale
Installations de refroidissement et/ou humidification confort et process Justificatif : « Refroidissement / humidification »		☐	☒	☐ EN-VD-5	☐	Cantonale

	A remplir par le responsable du projet énergétique		A remplir par le responsable communal		Objet de compétence
Eléments du justificatif de projet	Nécessaire ⁸⁾		Annexé ⁹⁾		
	oui	non	oui	non	
Installations et bâtiments spéciaux					
Justificatif : « Locaux frigorifiques »	☐	☒	☐ EN-6	☐	Communale
Justificatif : « Serres artisanales ou agricoles »	☐	☒	☐ EN-7	☐	Cantonale
Justificatif : « Halles gonflables »	☐	☒	☐ EN-8	☐	Cantonale
Justificatif : « Installation de production d'électricité »	☐	☒	☐ EN-9	☐	Cantonale
Justificatif : « Chauffage de plein air »	☐	☒	☐ EN-VD-10	☐	Communale
Justificatif : « Piscines, jacuzzis et spa chauffés »	☒	☐	☐ EN-VD-11	☐	Cantonale
Justificatif : « Eclairage »	☐	☒	☐ EN-12	☐	Communale
Justificatif : « Ventilation/climatisation »	☐	☒	☐ EN-13	☐	Communale
Justificatif : « Nouveaux sites de consommation pour les Grands Consommateurs »	☐	☒	☐ EN-VD-15	☐	Cantonale
Demande de dérogation ☐ oui					Cantonale

Engagement : La construction sera réalisée conformément aux informations se trouvant dans les justificatifs ci-dessus.

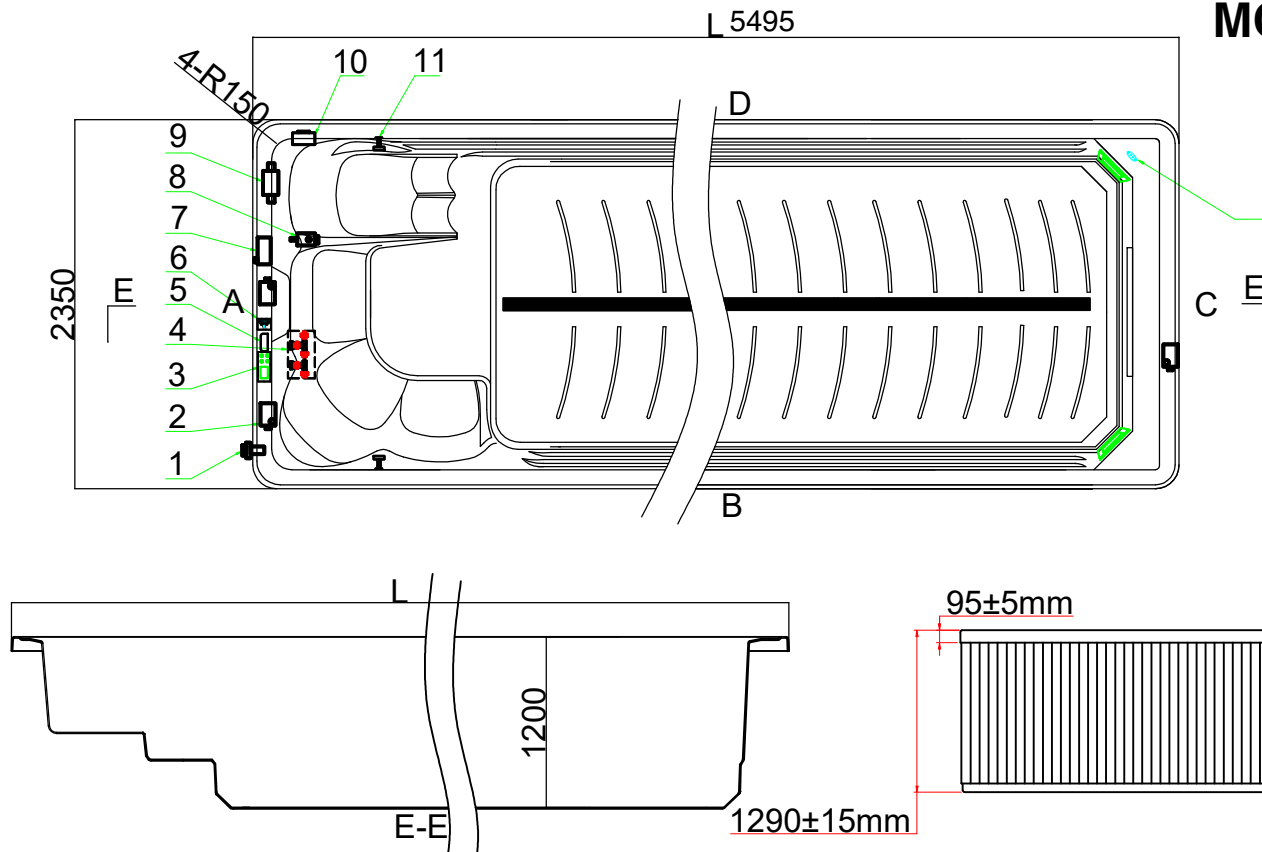
^{1) à 9)} Voir note en page 4

Pompe à chaleur D20



Heat Pump D20	
Model	PH-020/R1U
Motor	Panasonic
Rated voltage / Frequency	220-240V~/50Hz
Dimensions	980 x 360 x hauteur 600
Moisture resistance	IPX4
Heating capacity	9.20kW
Heating Power input	1.54kW
COP	5.96
Water volume	2.8m3/h
Noise	49dB(A)
Net weight	56kg
Refrigerant / proper input	R32/0.8kg
With water flow switch	
Ambient temperature range	
With defrosting function	
Electrical expansion valve (option), can offer high heating capacity and COP	
Cancel 5. Refrigerant pressure manometer	
We have plastic cabinet in option (anti-corrosion)	

MODELE D550 (2025)



Dspas SA - Chemin du Marais 6, 1670 Ursy

www.dspas.ch
info@dspas.ch

9		Control Box	1	pcs
8		Circulation Pump	1	pcs
7		CD Ozone Generator	1	pcs
6		WiFi	1	pcs
4		Head Pump Ready Unit(Optional)	1	pcs
3		Control Panel	1	pcs
2		3HP Single Speed Pump	3	pcs
1		Drain Valve	1	pcs
NO	CON	DESCRIPTION	QTY	UNIT
Edition:11/5/2022			TY.02.0130-2	



Direction générale de
l'environnement
Direction de l'énergie

EN-VD-11

Justificatif énergétique
Piscines, jacuzzis et spas chauffés
Objet de compétence cantonale

Commune : Villars-Ste-Croix

N° parcelle : 176 B1

Objet : Installation d'un spa avec pompe à chaleur

Piscines, jacuzzis et spas extérieurs chauffés (articles 54,55 et 56 RLVLEne)

Exigences pour le chauffage de l'eau de la piscine, du jacuzzi ou du spa

Agent énergétique ou production de chaleur exclusivement renouvelable :

- ☐ énergie solaire thermique
- ☐ bois
- ☐ rejets de chaleur provenant de : _____
- ☐ pompe à chaleur (sol/eau) électrique et couverture du bassin nécessaire
- ☒ pompe à chaleur (air/eau) électrique et couverture du bassin nécessaire

Si surface du plan d'eau supérieure à 200 m² : fournir un concept énergétique

Remarque :

L'utilisation d'une pompe à chaleur dédiée (PAC) à la production et au maintien en température de l'eau chaude des piscines et jacuzzis extérieurs à une température de confort est soumise aux exigences de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). En application du principe de prévention, toute PAC installée en plein air ne pourra fonctionner que durant la période comprise entre 07h00 et 19h00.

Piscines, jacuzzis et spas intérieurs chauffés (articles 54,55 et 57 RLVLEne)

Exigences pour le chauffage de l'eau de la piscine, du jacuzzi ou du spa

Agent énergétique : _____

- ☐ récupération sur les rejets de chaleur provenant de l'eau : décrire en pièce jointe
- ☐ récupération sur les rejets de chaleur provenant de l'air : décrire en pièce jointe
- ☐ installation d'un système de déshumidification de l'air → EN-VD-5

Explications/motifs de non-conformité et demande de dérogation

Signatures

Nom et adresse,
ou tampon de l'entreprise

Responsable, tél. :

Adresse mail :

Lieu, date, signature :

Justificatif établi par :

Dspas SA
Ch. du Marais 4
1670 Ursy
info@dspas.ch

Ursy, le 16.26

A REMPLIR PAR LE CANTON

Le justificatif est certifié complet et correct

COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX
PLAN D' ENQUÊTE

N° CAMAC : 243'929

PROPRIETAIRE : ECUYER Monique

SURFACES CADASTRALES

PARCELLE N° 176	PLAN N° 1	Pré-champ	982 m ²
" Saugeon "		Total	982 m ²

PARCELLE N° 175	PLAN N° 1	Habitation n° ECA 129	161 m ²
" Saugeon " / " En Saugeon 16"		Place-jardin	1'235 m ²
		Total	1'396 m ²

Fractionnement projeté

Parcelle projetée 175 A

Parcelle projetée 176 B

Total:

1'189 m²

1'189 m²

2'378 m²

PROMETTANT(S) ACQUEREUR(S) :

Parcelle 176 B : B1 : BRUNO Stéfanie et Loredana / B2 : MENDES BOTO Vanessa et DOS SANTOS Mikael

OBJET DE L'ENQUETE : CONSTRUCTION D'UNE VILLA À DEUX LOGEMENTS

COORDONNEES MOYENNES : 2'532'940 / 1'157'690

AFFECTATION : Zone de villas A

LIMITE DES CONSTRUCTIONS : Selon l'article 36 LRou

SURFACE EN ZONE A BATIR : Parcelle 176B projetée : 1'189 m²

SECTEUR DE PROTECTION DES EAUX : ũB

DEGRE DE SENSIBILITE AU BRUIT : II

NOTE AU RECENSEMENT ARCHITECTURAL : Néant

MENTION PUBLIQUE : Néant

SERVITUDE : Néant

DEROGATION : à l'art. 14 de la LPrNP ; application de l'art. 15 de la LPrNP

LA REALISATION DE CE PROJET IMPLIQUE UNE MISE A JOUR DU PLAN RF

LE(S) PROPRIETAIRE(S)

LE(S) PROMETTANT(S)-ACQUEREUR(S)

SCEAU DE L'AUTORITE

P.P.

Montricher, le 12 septembre 2025

MOSINI et CAVIEZEL SA

Ingénieurs EPF-SIA
Géomètres officiels

Morges Montricher Assens Rolle
Rue du Bourg 18 1147 Montricher
Tél. 021 8640040 montricher@mc-sa.ch



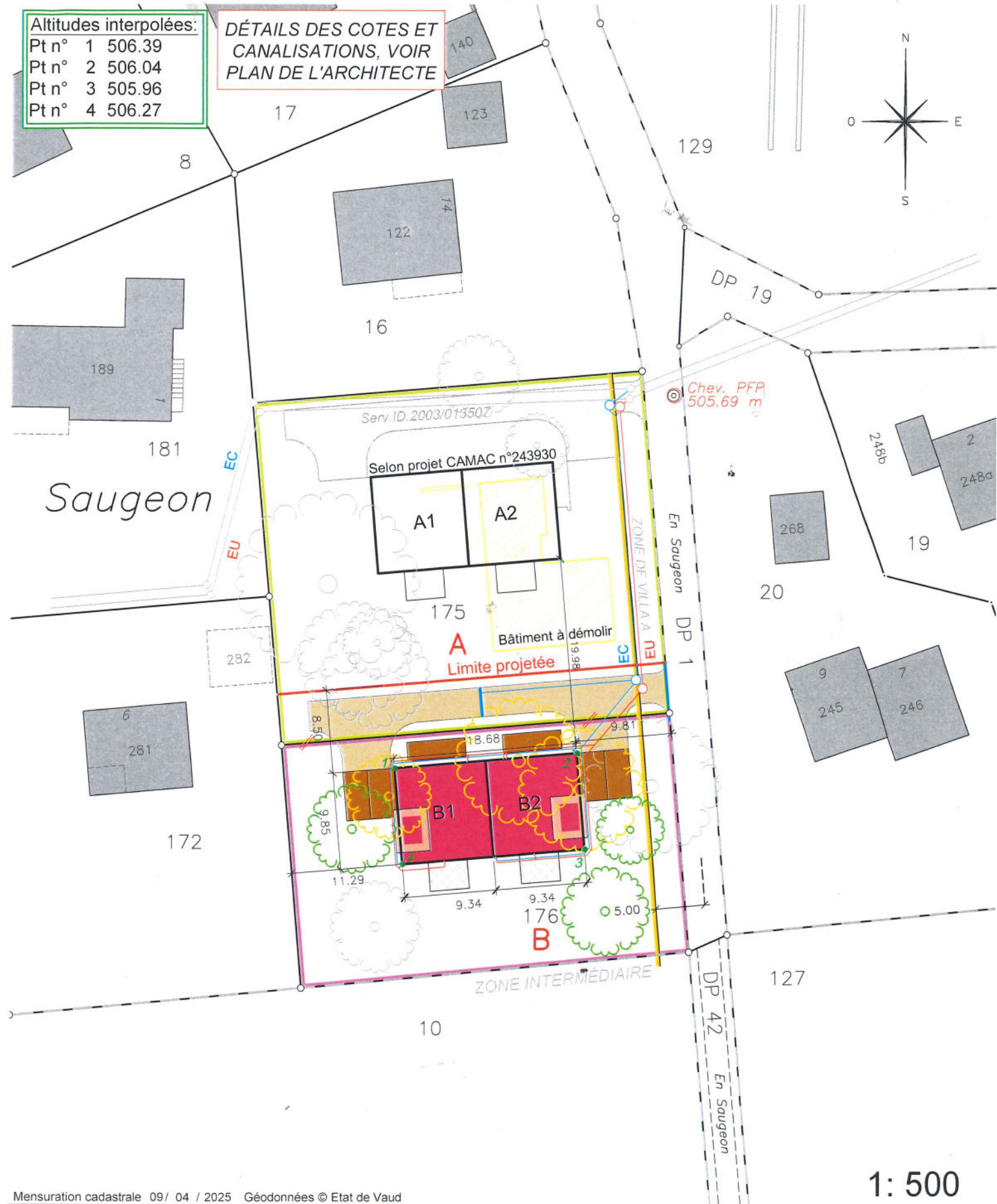
DOSSIER N°	61'824.02-B
INDICE	2a
DESSINE	AXB
CONTROLE	LG

61824-02-2a-Enq-MN95-250721-AXB.dwg

Format 30/42 cm

Altitudes interpolées:
Pt n° 1 506.39
Pt n° 2 506.04
Pt n° 3 505.96
Pt n° 4 506.27

DÉTAILS DES COTES ET
CANALISATIONS, VOIR
PLAN DE L'ARCHITECTE



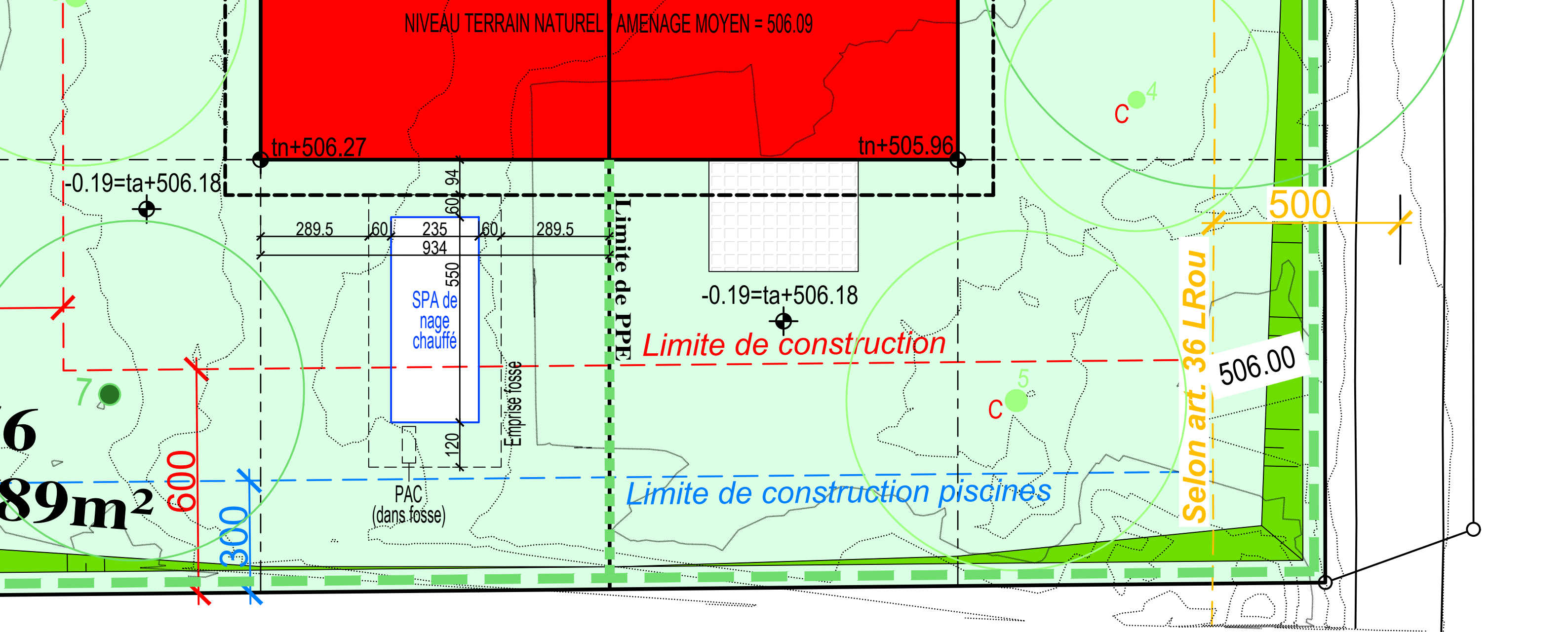
Mensuration cadastrale 09/ 04 / 2025 Géodonnées © Etat de Vaud

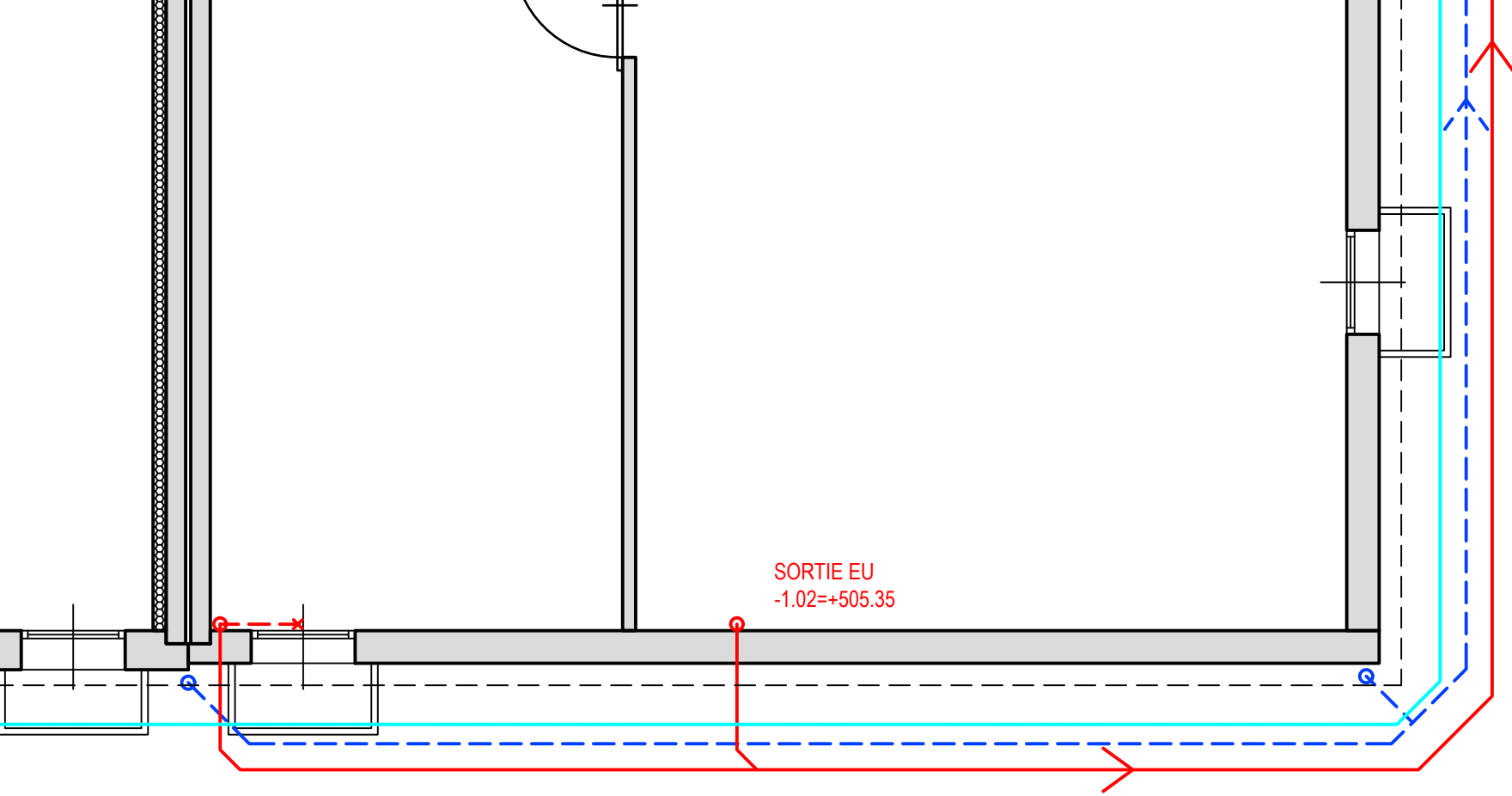
Propriétaires voisins :

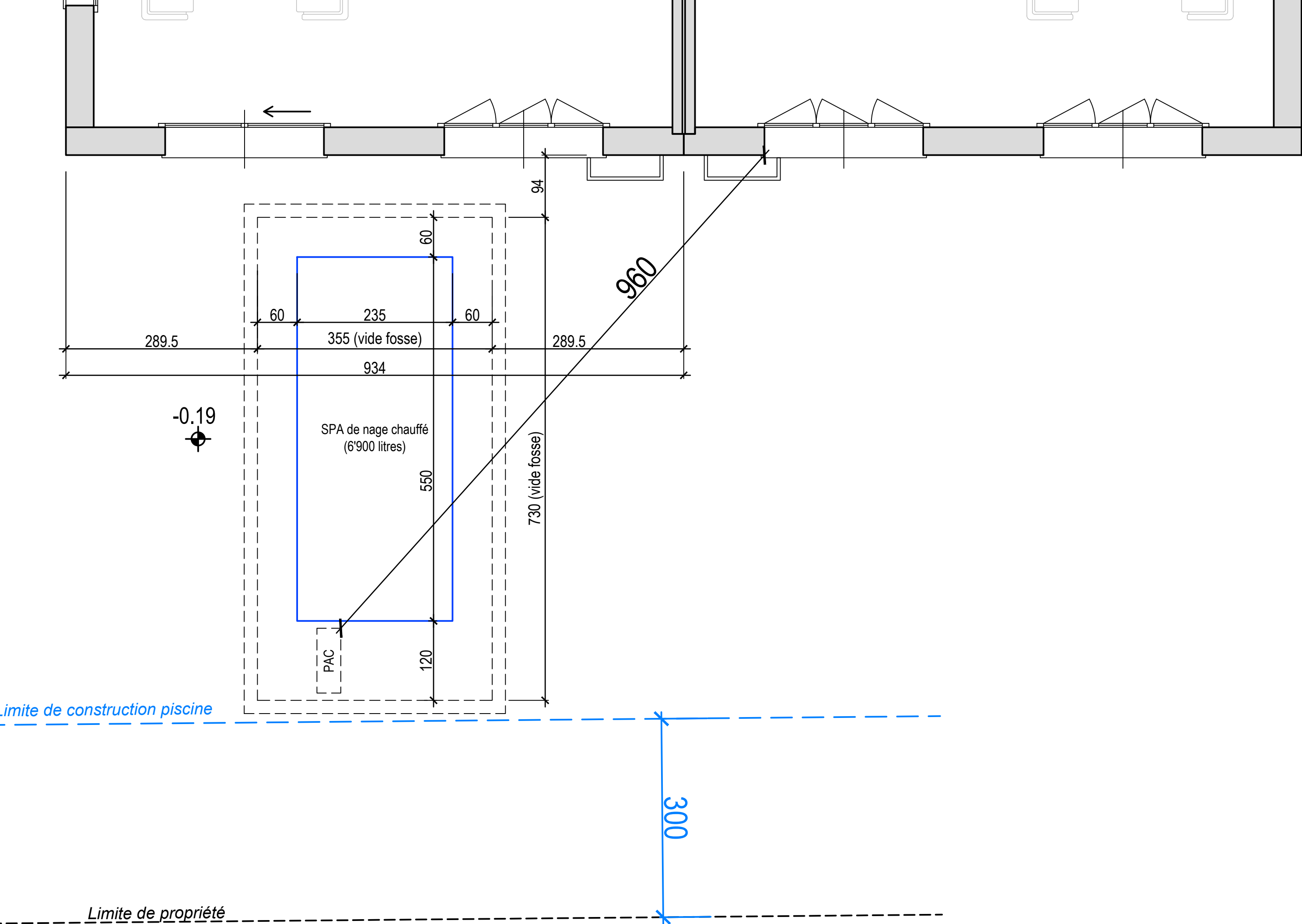
- Parc. 10 : COP Villars-Sainte-Croix
5651/10-1 à 5651/10-4
Parc. 16 : CAVIN Olivier et Stéphanie
Parc. 172 : EMMANOUIL Constantin et PICOT
Karine Nathalie
Parc. 181 : FAVRE Christian et Nurlâl

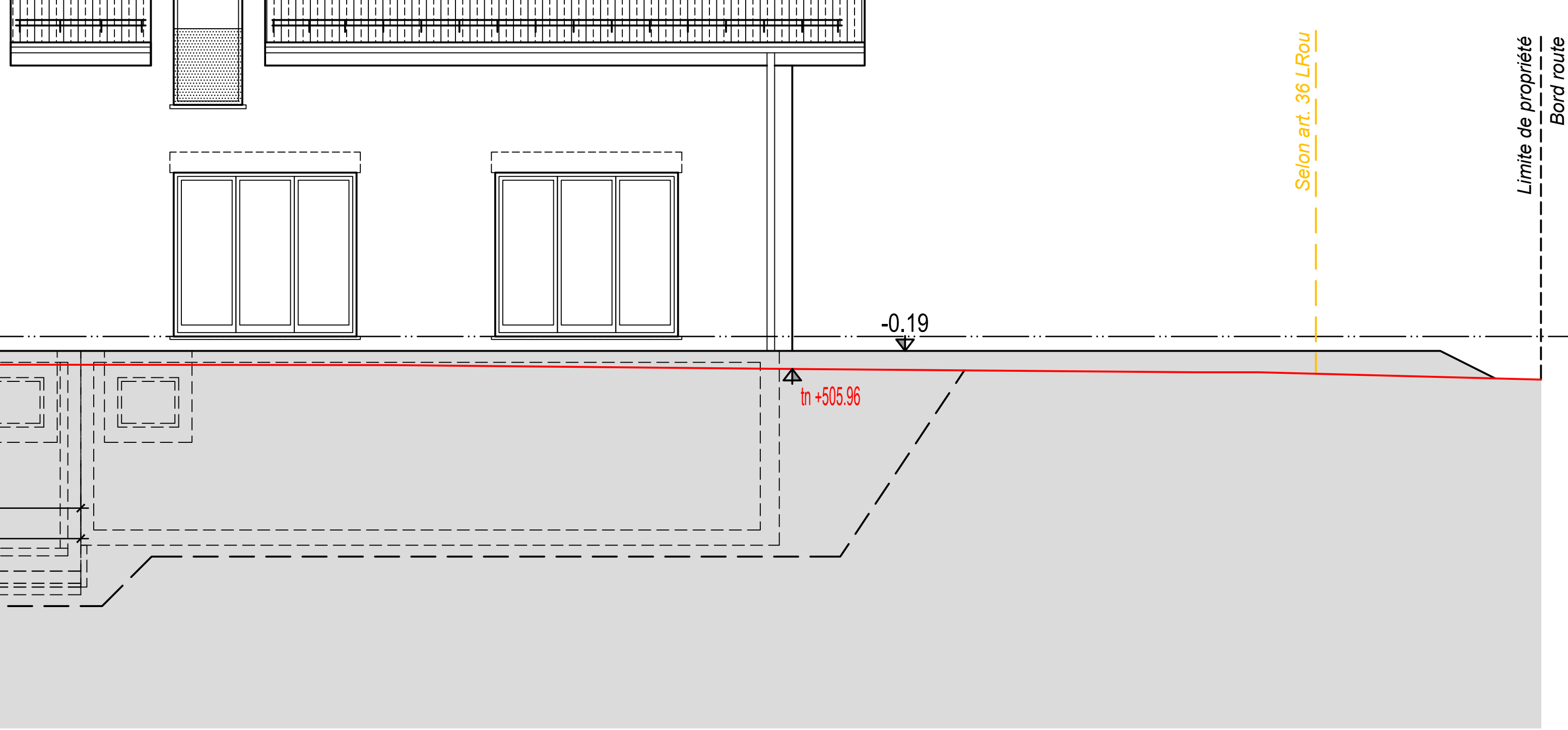
Légende :

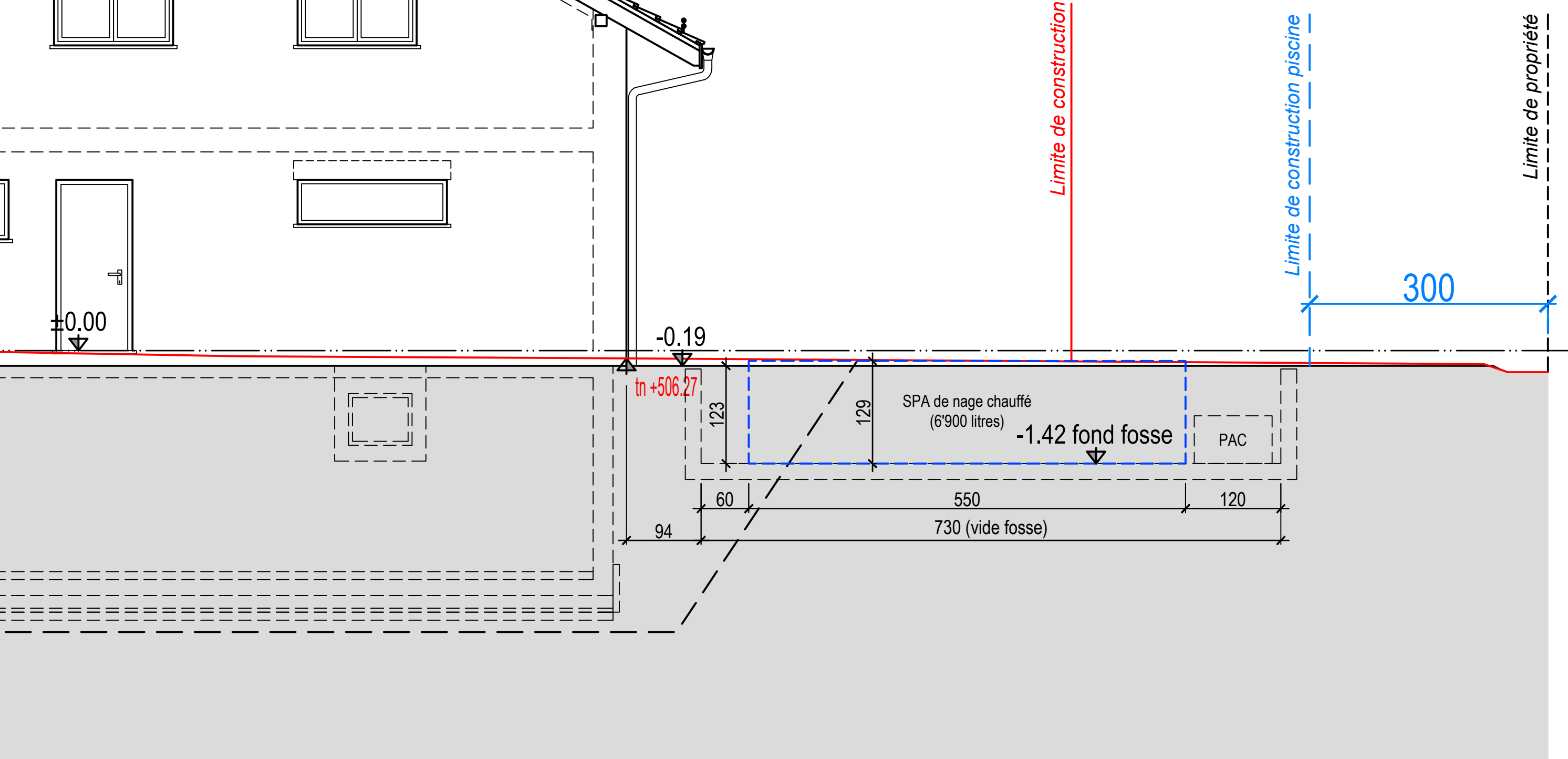
- Bâtiment
Terrasse
Places de parc
Accès imperméable
Accès perméable
Panneaux solaires
Arbre existant
Arbre projeté
Arbre à supprimer
Grille









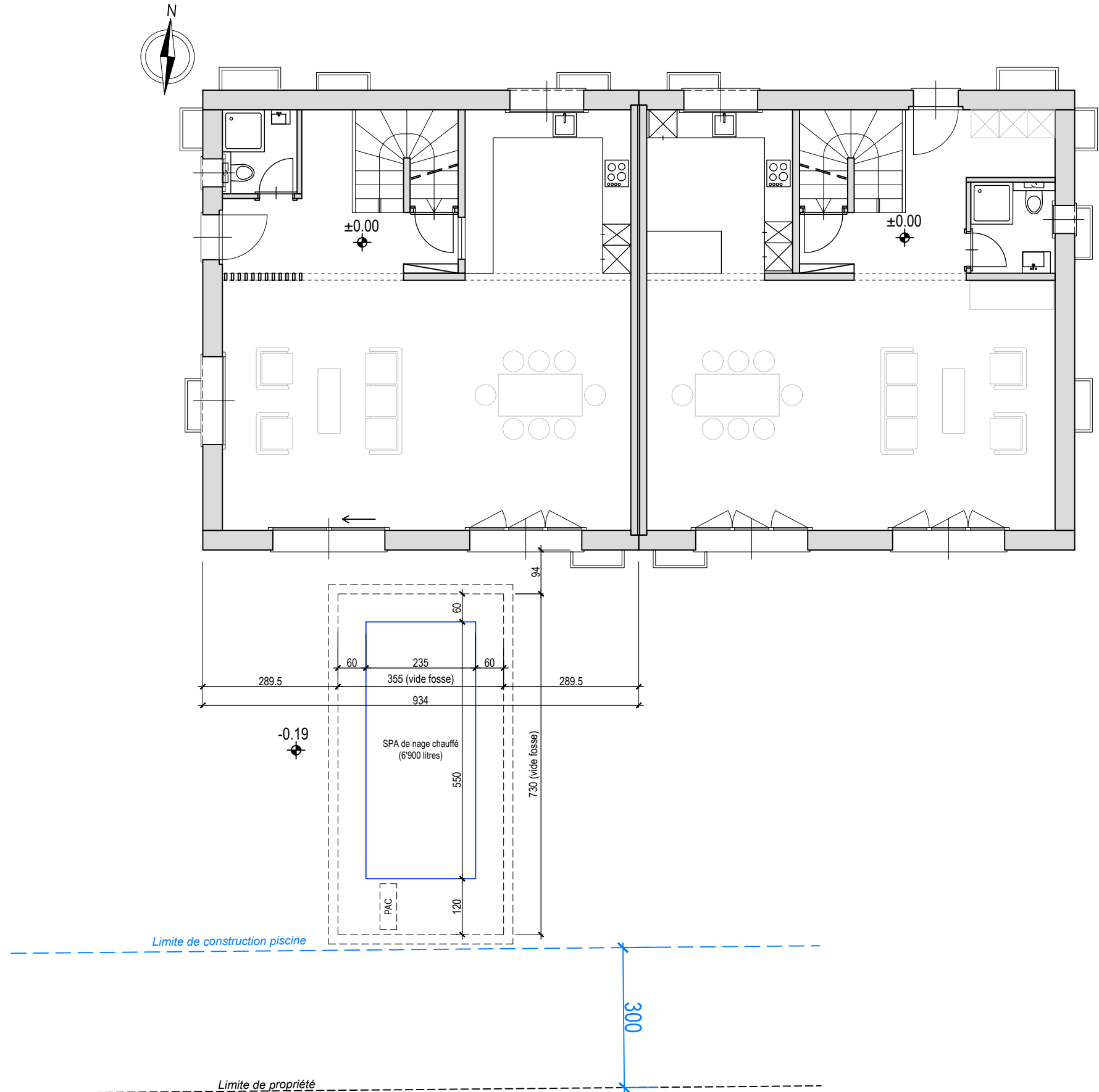


Mesdames Stéfanie et Loredana Bruno, En Coulaye 14, 1029 Villars-Sainte-Croix (Log.1) Mme et M. Vanessa Mendes Boto et Mikael Dos Santos, Rte d'Echandens 8, 1027 Lonay (Log.2)	M25-004; 005 / 3
MISE A L'ENQUETE : Construction d'une villa à deux logements à En Saugeon, 1029 Villars-Sainte-Croix, parcelle n°176; Zone : Zone de villas A	Le 13.11.2025
PLAN REZ	1/100

Le propriétaire du terrain :

Le maître d'ouvrage :
(le promettant acquereur)

L'architecte :

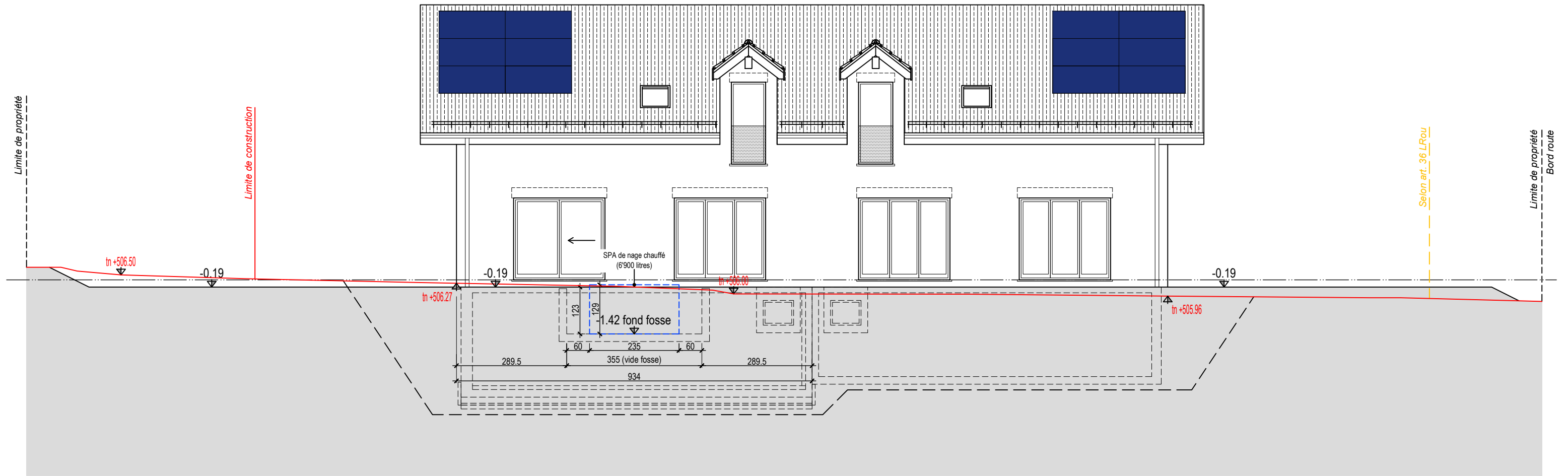


Mesdames Stéfanie et Loredana Bruno, En Coulaye 14, 1029 Villars-Sainte-Croix (Log.1) Mme et M. Vanessa Mendes Boto et Mikael Dos Santos, Rte d'Echandens 8, 1027 Lonay (Log.2)	M25-004; 005 / 7
MISE A L'ENQUETE : Construction d'une villa à deux logements à En Saugeon, 1029 Villars-Sainte-Croix, parcelle n°176; Zone : Zone de villas A	Le 13.11.2025
FACADE SUD	1/100

Le propriétaire du terrain :

Le maître d'ouvrage :
(le promettant acquereur)

L'architecte :

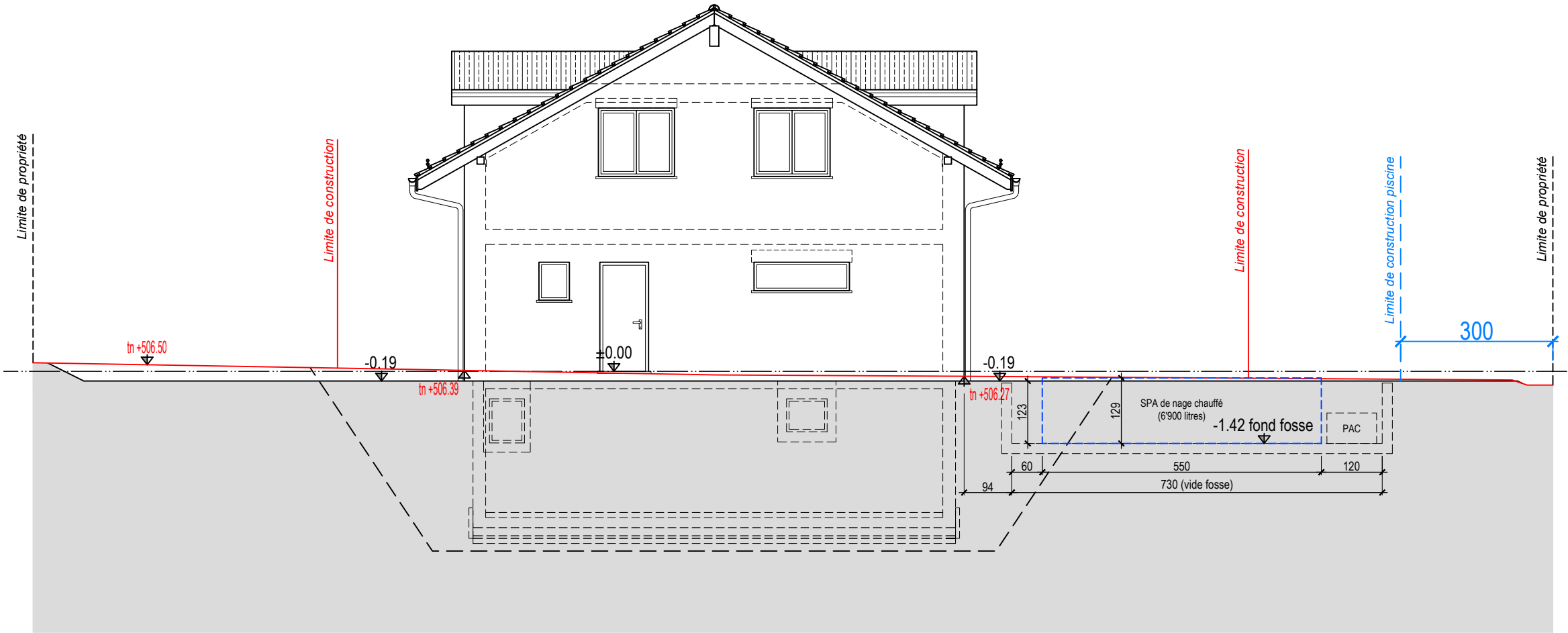


Mesdames Stéfanie et Loredana Bruno, En Coulaye 14, 1029 Villars-Sainte-Croix (Log.1) Mme et M. Vanessa Mendes Boto et Mikael Dos Santos, Rte d'Echandens 8, 1027 Lonay (Log.2)	M25-004; 005 / 9
MISE A L'ENQUETE : Construction d'une villa à deux logements à En Saugeon, 1029 Villars-Sainte-Croix, parcelle n°176; Zone : Zone de villas A	Le 13.11.2025
FACADE OUEST	1/100

Le propriétaire du terrain :

Le maître d'ouvrage :
(le promettant acquereur)

L'architecte :



SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : Villars-Ste-Croix, le 09.08.26

Ursy, le 14.7.26

Propriétaire(s) :

X [Signature]
X S.Br

Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

Auteur :

Dspas SA
Ch. du Marais 4
1670 Ursy
info@dspas.ch

Destinataire des factures (*)

(publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) : BRUNO

Prénom :

STÉFANIE

Raison sociale :

Tél. :

078 618 00 79

Adresse, N° (*) : En Coulaye

14

E-mail :

stephanie.dellapolla@gmail.com

N° postal (*) : 1029

Localité (*) :

VILLARS-STE-CROIX

Lieu, date et signature (*) :

X Villars-ste-Croix, le 09.08.26 S.Br

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 02.09.26 au 01.10.26

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) : Georges Cherix

Tél. (*) : 021 701 16 10

Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

p.o. S.Br



PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros Noires dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DFTS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

ATTESTATION DE CONFORMITE DE LA VERSION ELECTRONIQUE

selon l'art. 73 al. 1 quater RLATC

Att_CO

A remplir par la.le mandataire

Commune :

Villars-Ste-Croix

Dossier CAMAC n° :

251001

Adresse/lieu-dit du projet :

En Saugéon, 1029 Villars-Ste-Croix

Nom du plan ou document « papier » Ex : <i>Plan de situation</i>	Nom du fichier (pdf) Voir la directive : lien	Date de création du fichier (PDF)
Demande de permis de construire	251001 - CAMAC	14.07.2026
EN-VD-11	251001 – Formulaire EN-VD-11	01.06.2026
Form. Att. Respect exi. Protection contre le bruit pour PAC	251001 – Cercle bruit	14.07.2026
Modèle D550	251001 – Fiche technique spa D550	01.06.2026
Pompe à chaleur D20	251001 – Fiche technique PAC D20	27.05.2026
Info. En matière de protec. Des eaux et d'environnement	251001 - Eaux usées & remplissage	27.05.2026
Plan aménagements extérieurs	251001 – Plan	14.07.2026
Plan d'enquête	251001 – Plan situation	01.06.2026

La.le mandataire soussigné.e certifie que les plans et documents contenus dans les fichiers nommés ci-dessus sont identiques à la version papier signée et déposée à la commune en date du/...../..... .

Nom et prénom

Date

Signature

DARRAS SA
Ch. du Marais 4
1670 Ursy
info@dspas.ch
14.7.26

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

ATTESTATION DE CONFORMITE DE LA VERSION ELECTRONIQUE

selon l'art. 73 al. 1^{quater} RLATC

Att_CO

A remplir par la le mandataire

Commune :

Villars-St-Croix

Dossier CAMAC n° :

251001

Adresse/lieu-dit du projet :

En Saugeon, 1029 Villars-St-Croix

Nom du plan ou document « papier » Ex : Plan de situation	Nom du fichier (pdf) Voir la directive : lien	Date de création du fichier (PDF)
Plan aménagements extérieurs zoom	251001 -- Plan zoom	14.07.2026

La le mandataire soussigné.e certifie que les plans et documents contenus dans les fichiers nommés ci-dessus sont identiques à la version papier signée et déposée à la commune en date du/...../..... .

Nom et prénom

Date

Signature

Despax BA
Ch. du Marais 4
1670 Ursy
info@dsps.ch

14.7.26

Réf. communale : **809**
No CAMAC : **251001**



AVIS D'ENQUETE

Demande de permis de construire (P)

L'enquête publique est ouverte du **02.09.2026** au **01.10.2026**

Compétence
(ME) Municipale Etat

Parcelle(s) 176 B1	No ECA 438	Coordonnées (E / N) 2532940/1157690
Nom de la commune :	Villars-Sainte-Croix	
Nature des travaux :	Adjonction	
Description de l'ouvrage :	Installation d'un spa avec pompe à chaleur	
Situation :	En Saugeon	
Note de Recensement Architectural :		
Propriétaire(s) :	BRUNO, STÉFANIE , BRUNO, LOREDANA	
Auteur(s) des plans :	CONUS, PATRICIA DSPAS SA	

Le dossier d'enquête peut être consulté entièrement sur le site internet de la commune :

www.villars-sainte-croix.ch → Au pilier public

